

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Benoît MONTABONE, Laura PEAUD

Coefficient : 3

Durée de préparation : 1 heure ; durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien

Type de sujet donné : carte au 1/25 000^e sur la France complétée d'un document d'appoint (photographie, document cartographique, tableau statistique, extrait de sites internet) aidant à traiter le sujet indiqué

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : atlas

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Le jury a entendu 20 exposés, qui reçoivent des notes allant de 6 à 20 sur 20.

Le jury tient pour commencer à féliciter les candidat.es et les préparateurs-trices pour la qualité de la préparation tout au long de l'année, qui se manifeste par une maîtrise très satisfaisante de l'exercice, tant d'un point de vue formel que sur le plan de l'analyse.

Comme les années passées, le jury a été impressionné par la qualité formelle de la plupart des exposés entendus. Le propos est souvent très clair, le temps imparti est bien respecté. Même si nous avons dû rappeler à quelques candidat.es que le temps imparti était écoulé, ceux-ci ont su terminer dans les délais. Nous rappelons que les candidat.es ne doivent pas craindre de s'exposer à une reprise un peu plus longue, souvent propice à une discussion approfondie. Certain.es candidat.es recevant de très bonnes notes ont parfois parlé moins de 20 minutes.

Nous avons constaté globalement une amélioration de l'attitude et du positionnement des candidat.es, qui n'ont pas tourné le dos au jury pour regarder seulement la carte, mais ont, pour la plupart, accepté de rentrer en dialogue avec les membres du jury. Nous rappelons cependant que les candidat.es n'ont pas à demander aux membres du jury si la réponse à la question posée était la bonne.

L'évaluation des candidat.es a porté sur plusieurs aspects, qui tous ont concouru à la notation finale.

1. Tout d'abord, **la capacité à lire et traiter le sujet proposé** est une étape essentielle :

Nous rappelons que l'exposé doit traiter le sujet en fonction de son intitulé. Cela signifie que certaines parties de la carte peuvent et doivent être privilégiées par rapport à d'autres. L'exposé portant sur le sujet « La périurbanisation sur la carte de Caen » a ainsi été en partie

pénalisé par l'absence d'un traitement différencié entre les parties de la carte.

Le jury tient à rappeler à ce propos que le document d'accompagnement doit constituer de ce point de vue une aide précieuse à la compréhension générale du sujet, alors que celui-ci est trop souvent considéré comme une simple illustration. Les candidat.es ne doivent pas hésiter à s'appuyer sur lui pour construire leur problématique. De même, un travail précis sur les termes du sujet peut constituer une porte d'entrée analytique efficace. Les candidat.es peuvent discuter les termes du sujet ou faire varier les définitions en fonction de la lecture de la carte. Ainsi, le/la candidat.e ayant traité du sujet « Limites et discontinuités sur la carte du Centre spatial guyanais » a parfaitement défini les termes clés et s'est appuyé.e sur ceux-ci pour construire sa démonstration.

2. Ensuite, **l'habileté à analyser la carte** est une deuxième composante majeure de la notation :

Les candidat.es capables d'analyser les singularités de l'espace tout en l'insérant dans un ensemble géographique plus vaste ont été récompensés. Les candidat.es ont accès en salle de préparation à un atlas, il ne faut donc pas hésiter à vérifier dans quel ensemble territorial se situe l'espace de la carte soumise.

Ont aussi été récompensés ceux et celles qui ont présenté un exposé portant véritablement sur l'espace proposé. Trop de candidat.es se contentent de plaquer des connaissances a priori sur l'espace proposé, en tombant parfois dans les clichés, sans se pencher véritablement sur les particularités du territoire donné à analyser. Par exemple, le/la candidat.e présentant « Mise en valeur et protection sur la carte de la Vallée de la Roya » a plaqué l'idée d'une mise en valeur par le tourisme, sans noter que ce fait n'était pas majeur dans le cadre de ce territoire.

Dans le même registre, le jury n'attend pas un relevé exhaustif des figurés sur la carte, mais bien plutôt une vision générale et une capacité à identifier deux ou trois ensembles spatiaux ainsi que leurs relations (complémentarités, différences, etc.). Par exemple, le jury attendait sur le sujet « L'organisation de l'espace rural sur la carte de Vigneulles-lès-Hattonchâtelles » que le/la candidat.e repère une organisation en gradient entre le plateau forestier, les coteaux et la zone de plaine.

Le jury engage les candidat.es à se méfier des plans « type », préparés à l'avance et appliqués lors de l'épreuve indépendamment du sujet. Le plan doit répondre au sujet posé et à la problématique énoncée par le/la candidat.e. De ce point, l'exposé entendu sur le sujet « La forêt sur la carte de Biscarosse » a été apprécié et fortement valorisé, le/la candidat.e montrant une capacité d'analyse fine et précise de l'espace et organisant son propos autour de deux axes (usages et prédominance de la forêt sur la carte / menaces et mitage de la forêt).

3. L'effort de **lecture et de compréhension de la carte** en elle-même est encouragé :

Cette compétence analytique de la carte en elle-même va de pair avec un effort pour ne pas réciter des connaissances apprises par ailleurs, mais pour laisser parler véritablement la carte. Ainsi, l'exposé portant sur le sujet « Le secteur primaire sur la carte de Saint-Pol de Léon » a été en partie pénalisé pour avoir plaqué des idées reçues sur l'espace breton, considéré comme enclavé et exclu des dynamiques françaises et européennes. Nous rappelons ici que les cartes portant sur des espaces ruraux ne sont pas nécessairement marquées par un enclavement. Au contraire, des axes routiers départementaux présents sur la carte ne doivent pas donner lieu à

une surinterprétation en faveur de liaisons importantes, comme le/la candidat.e traitant du sujet « Les effets « frontière » sur la carte de Fumay » a eu trop tendance à le faire.

Le jury attend des candidat.es qu'ils soient capables de repérer des formes spatiales typiques et représentatives du territoire. Par exemple, dans le cas du sujet « Urbanisation et croissance démographique sur la carte de Narbonne », il s'agissait d'identifier la présence de stations balnéaires intégrées (mission Racine); comme sur les cartes de montagne, un effort d'identification des types de stations de sport d'hiver est appréciable. Ainsi, la prestation du/de la candidat.e sur la carte de Valloire (« Tourisme et agropastoralisme sur la carte de Valloire ») a été valorisée pour sa capacité à repérer les stations de troisième génération, à les décrire et à les replacer dans la chronologie de l'aménagement des Alpes. Les candidat.es ne doivent donc pas hésiter à travailler à une échelle très fine, sur les formes de l'espace (types de station, types de ports, finages agricoles, etc.).

Certains éléments ne sont pas visibles sur la carte et ne doivent pas donner lieu à des interprétations hasardeuses. Ainsi, plusieurs candidat.es ont systématiquement associé les sujets portant sur les activités touristiques à des processus de « folklorisation » voire de « vitrification » des territoires, sans par ailleurs pouvoir définir clairement ces termes dans la reprise. Par ailleurs, le jury attire l'attention sur le fait que les cartes IGN utilisées sont en grande partie des cartes à vocation touristique : les données propres aux activités touristiques ne doivent donc pas être survalorisées dans l'analyse des territoires.

4. La **maîtrise du vocabulaire géographique** est absolument indispensable :

Le jury a constaté à de trop nombreuses reprises que la maîtrise des notions et concepts utilisés par les candidat.es pendant leur exposé est souvent mal assurée. Le/la candidat.e ayant eu à traiter du sujet « La métropolisation sur la carte de Marseille » a par exemple eu du mal à définir clairement les processus métropolitains. De la même manière, nous rappelons la nécessité dès l'introduction de définir les termes du sujet, ce qui éviterait des hors-sujets partiels et contribuerait à affiner les problématiques. Les notions courantes telles que « métropoles », « tourisme », etc., sont trop souvent mal maîtrisées.

Les types d'espaces fréquemment rencontrés sur les cartes TOP 25 (littoraux, montagnes, espaces ruraux, espaces urbains, etc.) doivent également être connus. Nous avons régulièrement constaté une confusion entre Parcs Naturels Régionaux et Parcs Naturels Nationaux par exemple, même si la connaissance de ces espaces semble mieux assurée que les années précédentes. Attention en revanche de ne pas faire des PNR l'alpha et l'omega des dynamiques territoriales sur les espaces à analyser.

Au-delà du vocabulaire, c'est aussi la culture géographique générale du/de la candidat.e que le jury évalue. Ainsi, sans tomber dans une érudition exagérée, quelques éléments de l'économie ou de l'histoire de France doivent être connus. Sur le sujet « L'interface terre/mer sur la carte de Port-Saint-Louis du Rhône », le/la candidat.e a affirmé que le pétrole raffiné à Fos-sur-Mer était extrait sur place : ce genre d'erreur doit être évité.

5. La capacité à **rebondir aux questions** et à **ne pas se démobiliser** durant le temps de discussion est fortement souhaitée :

Enfin, le jury a fortement apprécié la capacité des candidat.es à accepter la discussion lors de la reprise et leur habileté à rebondir et infléchir leur propos initial. La plupart des candidat.es ont accepté de jouer le jeu des questions et nous avons constaté avec plaisir que ce second

temps de l'épreuve a été mieux anticipé. Très peu nombreux sont les candidat.es qui se sont effondré.es à ce moment de l'épreuve, qui est, nous le rappelons de nouveau, aussi important que le premier. Les questions peuvent porter sur des aspects de géographie générale en lien avec le sujet traité mais aussi au-delà de la carte : il s'agit pour le jury de vérifier la culture générale du/de la candidat.e en géographie.

Nous rappelons à cet égard que les questions ne visent pas à contredire l'exposé, mais à l'approfondir ou à amener le candidat à affiner ses analyses. Concernant le sujet « Les activités littorales sur la carte de Pont Labbé – Pointe de Penmarc'h », la discussion avec le jury a permis au/à la candidat.e de réorienter son propos sur la partie sud de la carte. Les questions sont aussi souvent l'occasion de réfléchir à d'autres échelles ou sur des portions d'espace laissées dans l'ombre pendant l'exposé.

Nous tenons pour terminer à saluer le travail de nouveau des candidat.es et des préparateurs-trices, dont le sérieux se traduit par des exposés d'une grande qualité générale, et à les engager à poursuivre la préparation avec la même détermination.

Liste des sujets :

1. « Les systèmes productifs sur la carte d'Abbeville », TOP 25 2207 O. Document : extraits INSEE (principaux employeurs du bassin)
2. « Le système productif ultra-marin en Guadeloupe sur la carte de Basse-Terre – La Soufrière – Les Saintes », TOP 25 4005 GT. Document : affiche publicitaire de la fête de la banane
3. « La forêt sur la carte de Biscarosse », TOP 25 1339 ET. Document : carte de la forêt landaise
4. « La périurbanisation sur la carte de Caen », TOP 1513 SB. Document : extraits INSEE (revenus des ménages et croissance démographique du bassin de Caen)
5. « Limites et discontinuités sur la carte du Centre Spatial Guyanais », TOP 25 4710. Document : photographie et carte du centre spatial
6. « Les mutations des espaces industriels sur la carte de Denain », TOP 25 2606 O. Document : vues de l'usine USINOR
7. « Tourisme et loisirs sur la carte de Font-Romeu », TOP 25 2249 ET. Document : carte du domaine skiable de Pyrénées 2000
8. « Les effets « frontière » sur la carte de Fumay », TOP 25 3008 SB. Document : extraits INSEE (démographie)
9. « Tourisme et loisirs sur le littoral normand sur la carte d'Honfleur-Deauville », TOP 25 1711 OT. Document : la filière équine en Normandie
10. « Vins et viticulture sur la carte de Lons-le-Saunier, Poligny, Reculée de Beaumes », TOP 25 3226 ET. Document : carte des appellations viticoles du Jura
11. « Espaces urbains et métropolisation sur la carte de Marseille », TOP 25 3515 OT. Document : affiche publicitaire pour Marseille Méditerranée
12. « Croissance démographique et urbanisation sur la carte de Narbonne », TOP 25 2546 OT. Document : recensements INSEE et parts des résidences secondaires
13. « Les transports sur la carte de Palaiseau/Arpajon », TOP 25 2315 OT. Document : plan de la gare de Massy TGV
14. « Les activités littorales sur la carte de Pont Labbé – Pointe de Penmarc'h », TOP 25 0519 OT. Document : affiche promotionnelle pour Haliotika, la cité de la pêche
15. « L'interface terre/mer sur la carte de Port Saint-Louis du Rhône – PNR de

- Camargue », TOP 25 3044 OT. Document : photographie et fonctionnement des marais salants
16. « La forêt et ses usages sur la carte de Rambouillet », TOP 25 2215 OT. Document : extrait du site de l'ONF
 17. « Le secteur primaire sur la carte de Saint Pol de Léon, Roscoff, Brigognan, Île de Batz », TOP 25 0515 ET. Document : extrait du site de la SICA
 18. « Mise en valeur et protection sur la carte de la Vallée de la Roya », TOP 25 3841 OT. Document : carte du PNN du Mercantour
 19. « Agropastoralisme et tourisme sur la carte de Valloire », TOP 25 3435 ET. Document : carte de l'appellation d'origine protégée Beaufort
 20. « L'organisation de l'espace rural sur la carte de Vigneulles-lès-Hattonchâtelles », TOP 25 3113 E. Document : carte de l'occupation du sol sur la commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtelles